

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RCA24 210005

AVIS est, par la présente donné, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 mai 2024, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA24 210005

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AFIN DE PROLONGER LA FIN DE LA PÉRIODE D'OCCUPATION ANNUELLE AUTORISÉE

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

QUE copie de ce règlement est accessible au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées pourront en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun,
ce 18 juillet 2024.

Abdelkrim Ait abdaim (original signé numériquement)

Abdelkrim Ait abdaim
Secrétaire d'arrondissement substitut